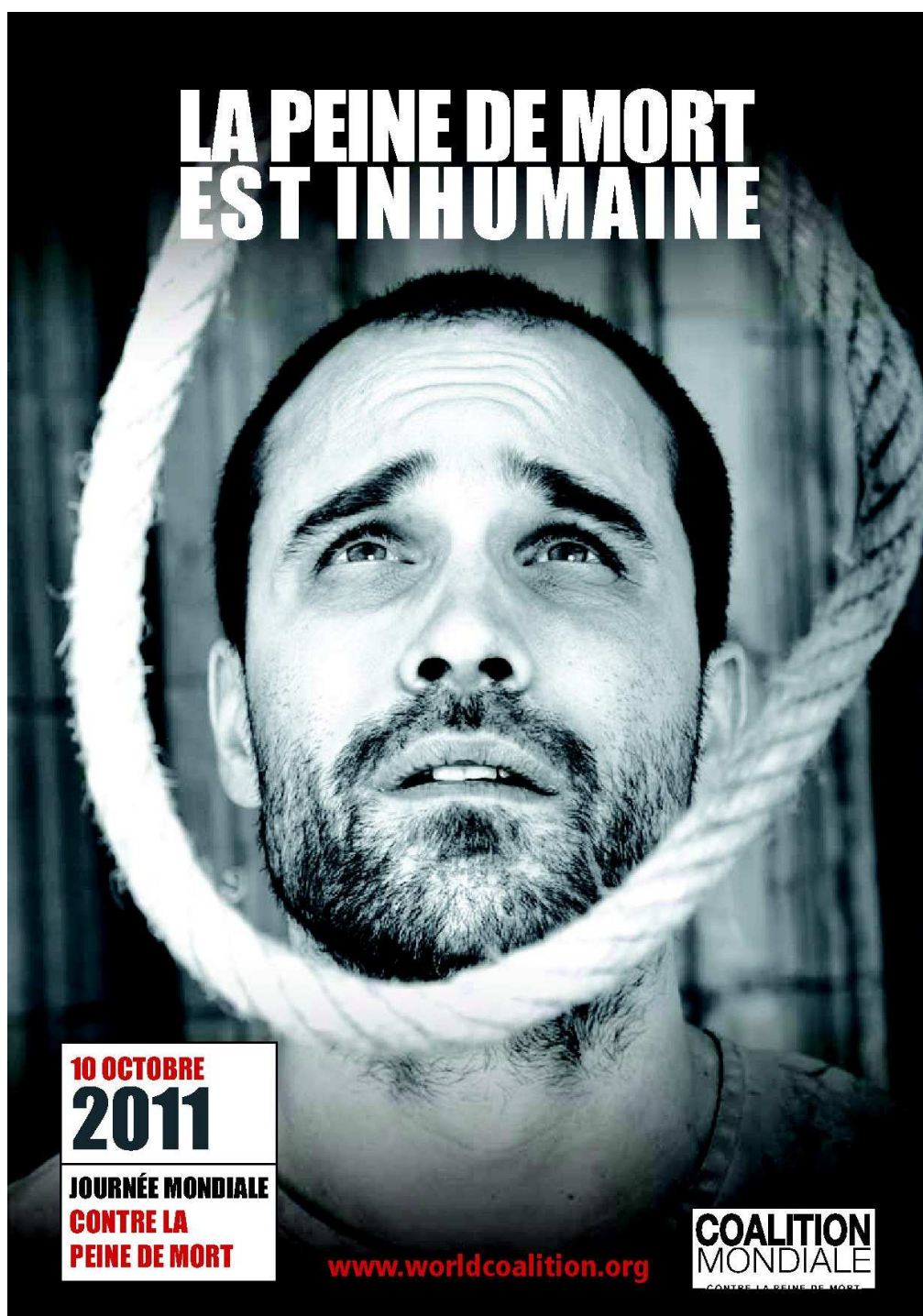


KIT DE MOBILISATION



SOMMAIRE

[1] PRÉSENTATION	3
• La 9 ^e Journée mondiale : lundi 10 octobre 2011	3
• Les Objectifs	3
• L'impact de la Journée mondiale	3
[2] HISTORIQUE	4
• La Coalition mondiale contre la peine de mort	4
• La Journée mondiale contre la peine de mort	4
[3] THÈME DE LA 9^E JOURNÉE MONDIALE : LA PEINE DE MORT EST INHUMAINE	5
• Il n'y a pas de façon humaine de tuer	5
• Les conditions inhumaines des couloirs de la mort	5
• Un processus de déshumanisation	6
[4] VOTRE JOURNÉE MONDIALE: ORGANISEZ DES EVÈNEMENTS !	7
• Appel à initiatives !	7
• 10 choses que vous pouvez faire pour le 10/10	7
• 10 Fiches pratiques pour vous guider :	8
• 10 Astuces pour une action réussie :	12
• Les outils de la Journée mondiale 2011	13
[5] RESSOURCES ET OUTILS COMPLÉMENTAIRES	14
• Rapports sur la peine de mort et la torture ou autres peines et traitements cruels inhumains et dégradants	14
• Sites généraux d'information sur la peine de mort	14
• Filmographie	14
[6] REJOIGNEZ-NOUS: COMMENT ADHÉRER A LA COALITION	16
[7] CONTACTEZ-NOUS!	17

Pour plus de renseignements :

www.worldcoalition.org

[1] PRÉSENTATION

• La 9^e Journée mondiale : lundi 10 octobre 2011

Chaque année, la Coalition mondiale contre la peine de mort appelle les citoyens, les organisations et les institutions attachés à l'abolition universelle de la peine de mort à organiser, le 10 octobre, des centaines d'initiatives locales dans le monde entier. Débats, concerts, communiqués de presse et autres manifestations donnent une portée élargie et internationale à la revendication de l'abolition universelle.

La journée s'adresse autant aux dirigeants et à l'opinion publique des pays qui n'ont pas encore aboli qu'à ceux des pays qui ont déjà aboli : le sens de l'abolition et d'une justice sans peine de mort doit être transmis et entretenu constamment, notamment auprès des jeunes générations. Cette année sera plus particulièrement dédiée au caractère cruel, inhumain et dégradant de la peine de mort.

• Les Objectifs

Encourager et renforcer la dimension internationale du combat pour l'abolition de la peine de mort auprès des opinions publiques et des décideurs politiques.

Faire pression sur les États qui conservent la peine capitale pour qu'ils l'abolissent et réclamer l'arrêt définitif des condamnations à mort et des exécutions dans le monde.

Promouvoir et élargir la Coalition mondiale contre la peine de mort pour renforcer sa représentativité internationale.

Légitimer auprès des institutions et organisations internationales et régionales l'instauration de la Journée mondiale le 10 octobre de chaque année.

• L'impact de la Journée mondiale

En huit ans, le 10 octobre s'est imposé comme un événement fédérateur du mouvement abolitionniste et l'impact des actions menées à cette occasion a été exponentiel.

La Journée mondiale de 2007 a démontré que la résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort était soutenue par la société civile et a contribué à son succès. La Journée mondiale de 2008 portait sur l'Asie et la plupart des revendications de la communauté abolitionniste ont été entendues : le Vietnam et la Chine ont réduit le nombre de crimes passibles de la peine de mort, le Japon lève progressivement le secret sur les exécutions et le Pakistan n'a pas exécuté de prisonniers depuis deux ans. La Journée mondiale de 2009 a vu la naissance du « Guide pédagogique » qui a été largement diffusé et continue d'être utilisé par les membres de la Coalition dans leurs actions de sensibilisation. Plus récemment, l'abolition dans l'Illinois est le symbole du succès de la 8^e Journée mondiale contre la peine de mort dédiée aux États-Unis.

10 RAISONS POUR ABOLIR LA PEINE DE MORT

1- Aucun État ne devrait avoir le pouvoir d'ôter la vie d'un citoyen.

2- Elle est irréversible. Aucune justice n'est à l'abri d'erreurs judiciaires et dans tous les pays, des innocents sont condamnés.

3- Elle est inefficace. Il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet dissuasif plus efficace que les autres sanctions pénales.

4- Elle est injuste. La peine de mort est discriminatoire et est souvent utilisée massivement contre les pauvres, les malades mentaux, les personnes victimes de discrimination pour leur orientation sexuelle, ou leur appartenance à une minorité raciale, ethnique, nationale ou religieuse.

5- Elle n'accorde pas de justice aux familles des victimes de meurtre. Les effets d'un meurtre ne peuvent pas être effacés par un autre meurtre.

6- Elle crée de nouvelles victimes indirectes et en chaîne. Les proches du condamné.

7- Elle est inhumaine, cruelle et dégradante. Les conditions de vie déplorables dans les couloirs de la mort infligent des souffrances psychologiques extrêmes et l'exécution elle-même est une agression physique et mentale.

8- Elle est appliquée en violation des normes internationales. Elle ne respecte pas les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, qui dispose que toute personne a le droit à la vie et que nul ne sera soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle est également en contradiction avec la tendance internationale vers l'abolition reconnue par trois fois à l'Assemblée générale des Nations unies, appelant à l'établissement d'un moratoire universel sur l'utilisation de la peine de mort (résolutions 62/149, 63/168 et 65/201 adoptées en 2007, 2008 et 2010).

9- Elle ne garantit pas une meilleure sécurité pour tous.

10- Elle interdit toute possibilité d'amendement pour le criminel.

[2] HISTORIQUE

• La Coalition mondiale contre la peine de mort

Composée de plus de 120 ONG, Barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale a été créée à Rome le 13 mai 2002, à la suite de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du 1er Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001 à Strasbourg. La Coalition vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort, le but étant de contribuer à la réduction, et *in fine*, à la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions.

Pour ce faire, la Coalition facilite la constitution et le développement de coalitions nationales et régionales contre la peine de mort et mène des actions de lobbying auprès des organisations internationales ainsi que des États au travers d'événements de portée internationale.

Depuis 2003, la Coalition a ainsi instauré le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort.

• La Journée mondiale contre la peine de mort

Au cours des éditions précédentes, les initiatives locales ont été lancées dans le monde entier : l'édition de 2003 a été célébrée dans 63 pays, avec 188 initiatives pour arriver à plus de 400 initiatives en 2006 et 2007. Depuis 2005, un thème est choisi pour la célébration de cet événement, afin d'attirer l'attention et de motiver les initiatives dans le monde.



Le premier thème choisi, fut celui de l'abolition de la peine de mort en Afrique. En 2005, seulement 12 pays avaient aboli la peine de mort, 21 la maintenaient et 20 États africains n'avaient pas exécuté de condamnés à mort depuis plus de dix ans.

L'édition de 2006 fut dédiée aux échecs de la justice : discriminations, exécutions des populations vulnérables, exécutions d'innocents et procès inéquitables. Tous ces exemples d'échecs de la justice furent illustrés par cas particuliers, cherchant à sensibiliser la population et ainsi motiver la signature des pétitions et la mobilisation.

L'année suivante, la Coalition mondiale a décidé d'encourager la mobilisation internationale en faveur de la résolution appelant à établir un moratoire international sur l'application de la peine de mort lors de la 62e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Puis, en 2008 ce fut le tour de l'Asie, le continent qui compte le plus grand nombre d'exécutions au monde. En 2009, la Coalition mondiale a lancé la campagne « Eduquer à l'abolition ». Parallèlement elle s'est mobilisée pour appeler à l'arrêt des exécutions des mineurs dans les pays qui en exécutent encore. Enfin, la Journée mondiale de 2010 a eu pour but de renforcer la tendance vers l'abolition aux Etats-Unis d'Amérique.

La Journée mondiale met, cette année, l'accent sur l'inhumanité de la peine de mort.

[3] THÈME DE LA 9^e JOURNÉE MONDIALE : LA PEINE DE MORT EST INHUMAINE

Cette journée mondiale a pour but de sensibiliser les citoyens du monde sur l'inhumanité de la peine de mort pour l'ensemble du processus, de la condamnation à l'exécution.

• Il n'y a pas de façon humaine de tuer

Toutes les méthodes d'exécution sont inhumaines et violent le droit de ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les méthodes d'exécution les plus utilisées dans le monde sont la décapitation, l'électrocution, l'injection létale, la lapidation, la pendaison, ainsi que le peloton d'exécution. La forme d'exécution varie d'un pays à pays : en Chine, Thaïlande, Vietnam et aux États-Unis d'Amérique, l'injection létale s'est imposée comme méthode d'exécution ; en Iran, en Irak ou au Japon, la pendaison est la méthode la plus commune.

Dans l'histoire récente, les méthodes d'exécutions ont évoluées pour tenter d'établir une façon 'humaine' de tuer des condamnés. La guillotine française a été ainsi nommée d'après un médecin qui faisait campagne pour son utilisation comme alternative humaine à l'exécution par pendaison. En 2010, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé que la pendaison était « une méthode de mise à mort inefficace et extrêmement douloureuse, à tel point qu'elle constitue un traitement inhumain et dégradant ». L'exécution par lapidation est considérée comme une « méthode d'exécution particulièrement cruelle ou inhumaine » par le Comité des droits de l'homme de l'ONU.

Même l'injection létale, qui est parfois considérée comme une méthode d'exécution plus humaine, a causé des souffrances physiques s'apparentant à un traitement cruel et inhumain à de nombreux prisonniers. Par exemple, il est parfois difficile de trouver une veine pour l'injection résultant en un acharnement prolongé et inutile pour piquer les veines d'un condamné, ou bien, un mauvais dosage de l'anesthésiant risque de laisser le détenu conscient quand le poison pour le tuer est injecté. Stanley Tookie Williams est un des nombreux exemples de procédure d'injection létale bâclée. Le 13 décembre 2005, Tookie Williams a été torturé à mort pendant 35 minutes. Pendant les 10 dernières minutes, son corps s'est tordu, déformé et il a agonisé dans la douleur.

• Les conditions inhumaines des couloirs de la mort

Partout dans le monde, les condamnés à mort sont détenus dans des conditions effroyables. Les cellules, les aliments et les conditions de vie générales sont déplorables. Le niveau d'hygiène et l'entretien des détenus sont bien en deçà des normes internationales dans de nombreux couloirs de la mort. De nombreux prisonniers ne reçoivent pas les soins médicaux dont ils auraient besoin et beaucoup de détenus souffrent de détérioration de leur santé physique et mentale en prison.

En République démocratique du Congo, les condamnés à mort n'ont pas de cellules ou de nourritures adaptées et les soins médicaux sont inexistantes. Au Vietnam, de nombreux détenus sont enchaînés et ne peuvent que rester debout, couchés ou assis en raison de la proximité entre les chaînes et l'objet auquel elles celles-ci sont attachées. Cette inactivité corporelle peut conduire à une déperdition musculaire et à la perte de l'usage des jambes. Aux États-Unis, la durée moyenne dans les couloirs de la mort est de plus d'une décennie tandis qu'un nombre significatif de prisonniers ont été condamnés à mort depuis plus de 20 ans. Pendant ce temps, ils sont généralement isolés des autres détenus et les exercices physiques étant restreints, ils passent jusqu'à 23 heures par jour seuls dans leur cellule.

Selon le Death Penalty Information Center, « des psychologues et des avocats aux États-Unis et ailleurs ont fait valoir que des périodes prolongées dans les confins du couloir de la mort peut rendre les détenus suicidaires, délirants et fous. Certains ont évoqué les conditions de vie dans les couloirs de la mort - l'isolement et les années sombres de l'incertitude quant au jour de l'exécution - comme le « phénomène des couloirs de la mort ».

• Un processus de déshumanisation

La peine de mort est inhumaine non seulement à cause de ce qu'elle fait aux condamnés des couloirs de la mort mais aussi à cause de ce qu'elle fait au reste de la société. Comme le dit Renny Cushing, directeur de l'ONG regroupant des familles de victimes de meurtres qui militent pour les droits de l'homme, MVFHR, " si nous laissons les meurtriers nous donner envie de tuer à notre tour, nous devenons ce que nous disons exécuter. "

Partout dans le monde, un nombre croissant de membres de familles de victimes assassinées se prononcent contre la peine de mort car ils ne veulent pas d'un autre meurtre perpétré en leur nom. Ces survivants témoignent que la réponse à une violation des droits de l'homme (ôter la vie par un meurtre) ne doit pas être une autre violation des droits de l'homme (ôter la vie par une exécution). Au lieu de cela, ils recommandent d'honorer la mémoire et de rendre hommage aux victimes de meurtres tout en travaillant pour prévenir de nouvelles violences.

Le processus de déshumanisation des condamnés à mort eux-mêmes se retrouve partout dans le monde, même si les conditions dans les couloirs de la mort peuvent changer d'un pays à un autre. Au Bélarus, les condamnés à mort sont traités comme des personnes sans avenir. Des avocats ont déclaré que leurs clients avaient été «traités comme s'ils n'existaient pas» ou «comme s'ils n'étaient plus des êtres humains». Au Japon, entre la condamnation à mort et l'exécution, les prisonniers des couloirs de la mort sont «socialement éteints» par de sévères restrictions de l'État sur le droit de visite et la correspondance. Les détenus se voient refuser toute communication avec leurs proches, les visites de membres de la famille et des représentants légaux sont rares et étroitement surveillées. Aucun contact physique avec les membres de la famille, les amis ou même leurs avocats n'est autorisé. Même dans les heures avant son exécution, le prisonnier n'est pas autorisé à voir sa famille ou un proche. Dans beaucoup de pays asiatiques, tout ce qui concerne l'information sur les exécutions est considéré comme un secret d'État, et même la famille du condamné ne sait ni quand ni où leurs proches seront exécutés. Dans certains pays, les familles ne sont même pas autorisées à récupérer le corps après l'exécution.

La douleur psychologique des familles des condamnés est extrême. Parfois ces familles ne savent même pas si leur proche est vivant. Le procès, la condamnation, les appels et l'attente se font sentir sur la santé physique, émotionnelle et mentale des membres de la famille des condamnés. Martina Correia, sœur du condamné à mort américain Troy Davis, a traversé des bouleversements émotionnels depuis des années: "Ce n'est pas seulement le détenu qui est dans le couloir de la mort, c'est toute la famille qui est dans le couloir de la mort."

[4] VOTRE JOURNÉE MONDIALE: ORGANISEZ DES EVÈNEMENTS !

Le concept même de la Journée mondiale, et donc son premier objectif, est de **susciter et encourager l'organisation d'initiatives locales** dans le plus grand nombre de pays possible, et notamment dans les États qui appliquent la peine de mort.

• Appel à initiatives !

Où que vous soyez : En Afrique, en Amérique, en Asie, en Océanie ou en Europe

Qui que vous soyez : ONG, enseignants, juristes, élus, députés, artistes, journalistes, religieux, citoyens

Quel que soit votre projet : Débat, concert, conférence de presse, manifestation, activités pédagogiques et culturelles...

• 10 choses que vous pouvez faire pour le 10/10

- 1- **Signez la pétition** et organisez des stands de signatures de pétitions pour appeler les États rétentionnistes à établir un moratoire sur l'application de la peine de mort en vue de son abolition car elle est inhumaine. Cette pétition sera envoyée aux gouvernements concernés avant la nouvelle résolution pour un moratoire en Octobre 2012.
- 2- **Organisez un débat public** avec des innocentés, des familles de victimes de meurtres, des experts ...
Voir la Fiche pratique n°2
- 3- **Organisez une exposition d'art** : photo, peintures, affiches ... **Voir la Fiche pratique n°4**
- 4- **Organisez une projection de film**, vous trouverez une liste dans ce **kit de mobilisation**
- 5- **Organisez une pièce de théâtre** de Dead Man Walking à Victor Hugo
- 6- **Organisez une manifestation** : un sit-in, 'die-in', 'flash mob'... **Voir la Fiche pratique n°3**
- 7- **Organisez une semaine de sensibilisation dans les écoles** : **voir la Fiche pratique n°1**
- 8- **Joignez-vous aux événements organisés** pour l'abolition universelle de la peine de mort
Pour savoir ce qui a été organisé près de chez vous : www.worldcoalition.org/journeemondiale
- 9- **Écrivez** à un prisonnier des couloirs de la mort, **Voici une liste de prisonniers à contacter** :
<http://bit.ly/cfVqAU>
- 10- **Mobilisez les médias** pour les sensibiliser à la question de la peine de mort **Voir la Fiche pratique n°5**
Ce guide en anglais peut aussi vous aider à faire les premiers pas : <http://bit.ly/cYDWol>

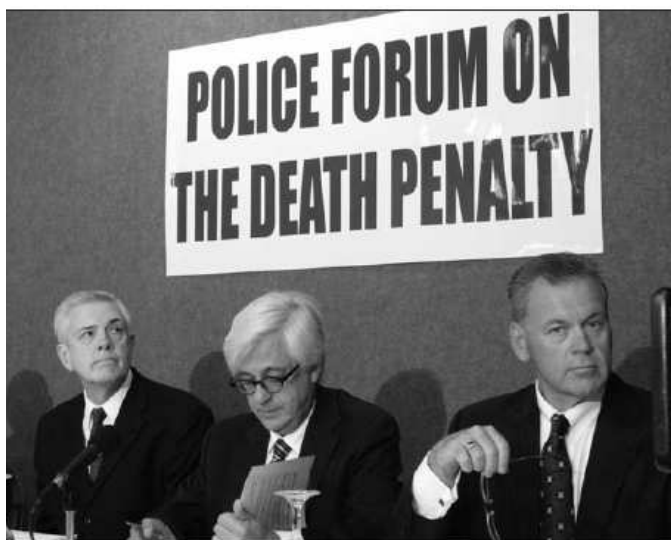
• **10 Fiches pratiques pour vous guider :**

1. Comment organiser une semaine de sensibilisation dans les écoles

- ▶ Associez-vous à un réseau de professeurs (syndicats enseignants...) s'il existe, ou à d'autres organisations de la société civile travaillant sur les thématiques des Droits de l'Homme dans votre ville ; faites appel à vos propres réseaux du milieu enseignant.
- ▶ Contactez les établissements de votre ville dès la rentrée scolaire et proposez-leur une intervention dans leurs classes à l'occasion de la Journée mondiale.
- ▶ Utilisez le « Guide pédagogique » publié par la Coalition mondiale contre la peine de mort pour préparer votre activité (faites attention à l'âge des élèves, à leur nombre et à leur niveau de connaissance).
- ▶ Procurez-vous du matériel d'information en nombre suffisant (affiches, brochures, fiches d'information...). Commandez-les auprès du Secrétariat de la Coalition mondiale.
- ▶ Faites appel à des personnes extérieures qui pourront parler de leur témoignage (anciens condamnés à mort innocentés, familles de victimes s'opposant à la peine de mort, famille de condamnés à mort...)

2. Comment organiser une conférence avec des officiers de police, des familles de victimes ou des condamnés à mort innocentés

- ▶ Prévoyez votre action largement en avance (au moins deux à trois mois) pour avoir le temps de contacter ces personnes et de s'assurer de leurs disponibilités.
- ▶ Définissez votre public cible (grand public, médias, avocats, étudiants...) et l'ampleur de l'événement (en comité restreint d'une vingtaine de personnes choisies avec soin, pour une cinquantaine ou une centaine de personnes, voire plus).
- ▶ Définissez le thème de votre débat/conférence/discussion.
- ▶ Faites un projet clair et réaliste, vous aurez plus de chance d'intéresser les intervenants et vous augmenterez vos chances de réussite.
- ▶ Contactez la Coalition mondiale pour savoir à qui vous adresser pour inviter les intervenants.
- ▶ Une fois que vous avez leur accord, fixez le lieu et la date de la conférence.
- ▶ Un mois à l'avance, lancez les invitations et commencez à médiatiser l'événement sur votre site Internet, en informant vos réseaux...



- ▶ Une semaine à l'avance, envoyez un communiqué de presse avec le lieu, la date et l'heure exacte, le titre de la conférence et le nom des intervenants. Si vous souhaitez viser le grand public, pensez aussi à faire imprimer des affiches et à les coller autour du lieu de conférence.
- ▶ Un jour avant, renvoyez le communiqué de presse aux médias et assurez-vous que tous vos contacts seront bien présents. Souvent, les relances téléphoniques permettent de garantir la venue de personnalités intéressées mais dont l'agenda est chargé.

Photo : Forum de la police sur la peine de mort : « Combattre la criminalité aux États-Unis et dans le monde : la peine de mort est-elle nécessaire ? » Washington DC, octobre 2010.

3. Comment organiser une Flash Mob

Un ou une flash mob (de l'anglais, qui signifie « mobilisation éclair »), est le rassemblement d'un groupe de personnes dans un lieu public pour y effectuer des actions convenues d'avance, avant de se disperser rapidement. » (Source : Wikipedia).

Exemple de flash mob sur la peine de mort :

Voir la vidéo <http://www.youtube.com/user/AssociationECPM>

Photo : flash mob organisée à Paris pour la Journée mondiale du 10 octobre 2010.



- ▶ Un mois à l'avance, trouvez une musique entraînante et une chorégraphie facile à suivre tout en ayant du sens. Au besoin, faites-vous aider par un chorégraphe.
- ▶ Travaillez la chorégraphie avec un petit groupe pour voir si elle fonctionne. Elle doit durer entre 2 et 5 minutes.
- ▶ Repérez un lieu de passage où aura lieu la Flash Mob ; si besoin, faites une demande officielle pour pouvoir l'utiliser.
- ▶ Quand la chorégraphie fonctionne bien, idéalement, deux semaines à l'avance, filmez-vous et mettez un tutorial en ligne pour que les gens puissent s'entraîner chez eux.
- ▶ Commencez à prévenir tout le monde, en utilisant les nouveaux médias comme Facebook et Twitter, mais aussi en utilisant vos canaux de diffusion habituels (emails, Newsletter...)
- ▶ Prévoyez deux réunions avant la Flash Mob officielle avec un groupe suffisamment grand pour pouvoir initier le mouvement le jour même.
- ▶ Choisissez la date si possible en fonction du temps (c'est toujours plus réussi quand il fait beau).
- ▶ Annoncez l'heure et le lieu exact quelques jours avant seulement pour maintenir le suspens (surtout si vous n'avez pas d'autorisation officielle).
- ▶ Vous pouvez aussi choisir un code vestimentaire.
- ▶ Prévoyez un accès à l'électricité ou un groupe électrogène et des enceintes pour que la musique soit suffisamment forte.
- ▶ Respectez scrupuleusement l'heure et le lieu du rendez-vous.
- ▶ Filmez la Flash mob et postez rapidement la vidéo en ligne (si possible le jour même) pour faire un buzz sur Internet.
- ▶ A la fin, si vous le souhaitez, expliquez pourquoi vous avez mené cette action et soyez prêts à répondre aux questions d'éventuels journalistes.

4. Comment organiser une exposition d'affiches de « Poster for Tomorrow »

- ▶ Trouvez un lieu pour l'exposition, par exemple, une galerie d'art, un musée, un jardin ou une place connus, un lieu de passage public, une université, une bibliothèque, une station de métro, une vitrine de grand magasin...
- ▶ Il faut souvent plus de six mois pour réserver des endroits prestigieux comme les expositions temporaires des musées, mais deux ou trois mois suffisent pour un lieu public. Les endroits insolites sont souvent très intéressants, mais la procédure peut être plus compliquée.
- ▶ Pour garantir vos chances de succès, organisez-vous à l'avance et associez-vous aux responsables du lieu d'exposition en leur proposant de parrainer votre projet.
- ▶ Contactez la Coalition mondiale pour recevoir les affiches en fichiers électroniques.



- ▶ Faites imprimer les affiches en fonction du lieu où elles seront exposées (si c'est à l'extérieur, faites-les plastifier, si c'est dans un musée, pensez à l'accrochage...)
- ▶ Préparez le vernissage de l'exposition, si possible avec un intervenant important qui pourra parler de la peine de mort (contactez la Coalition mondiale si besoin).
- ▶ Invitez les médias, vos réseaux d'activistes, des artistes engagés, des universitaires et étudiants, le milieu de l'art...
- ▶ Montez l'exposition et n'oubliez pas de prévoir un cocktail ou un buffet.
- ▶ Si vous avez prévenu la presse, prévoyez un dossier de presse avec des informations sur cette exposition, sur le concours « Poster for Tomorrow » et sur la Journée mondiale contre la peine de mort.

Photo : « Adieu ! », Poster 4 Tomorrow, Jochen Schievink, Allemagne.

5. Comment garantir une bonne couverture médiatique de vos événements

- ▶ Construisez des liens avec les journalistes locaux intéressés par le sujet : tout au long de l'année, suivez la couverture médiatique locale et repérez les médias et les journalistes qui évoquent souvent la thématique de la peine de mort. Repérez aussi comment ils l'évoquent : dans quelle rubrique, sous quel angle...
- ▶ Contactez-les pendant l'été ou en septembre pour les informer de l'existence de la Journée mondiale contre la peine de mort (pour qu'ils le marquent dans leur agenda médiatique) et prévenez-les pour votre événement, cela vous permettra aussi de vous faire connaître.
- ▶ Essayez de devenir la référence sur le sujet, en répondant toujours rapidement aux journalistes et en fournissant des informations fiables, notamment grâce aux informations fournies par la Coalition mondiale.
- ▶ Pour maximiser vos chances, organisez un événement avec un ou deux témoignages. Les journalistes s'appuient souvent sur des témoignages personnels et si vous leur en fournissez l'occasion, ils parleront de votre action.
- ▶ Envoyez un communiqué de presse une semaine avant votre événement avec le lieu, la date et l'heure exacte, le titre de l'événement, les noms des intervenants, une brève description de vos actions et un paragraphe sur la Journée mondiale (vous pouvez utiliser le communiqué de presse fourni par la Coalition.)
- ▶ Précisez que les intervenants seront disponibles pour interviews après l'événement.
- ▶ Envoyez-le de nouveau la veille de l'événement si vous n'avez pas eu de confirmation des journalistes qui pourraient être intéressés.
- ▶ Ne faites une conférence de presse que si vous avez quelque chose à annoncer (prise de position suite à une exécution dans votre pays, abolition de la peine de mort pour certains crimes...)

6. Comment faire prendre conscience des conditions de détention dans les couloirs de la mort

- ▶ Il s'agit d'une activité physique qui donne à chaque participant la possibilité de se mettre à la place d'un condamné à mort.
- ▶ Les conditions de détention dans les couloirs de la mort varient en fonction des prisons. En règle générale, les conditions dans les couloirs de la mort sont déplorables, certaines plus déplorables que d'autres.
- ▶ Le droit international exige que les personnes privées de leur liberté soient traitées avec humanité et dans le respect de la dignité humaine. Malheureusement dans certains pays (certains diraient dans tous), ces exigences ne sont pas respectées.

► Vous aurez besoin du matériel suivant :

- Craie/scotch de couleur
- 4 x ficelle/corde
- Les études de cas et les articles du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ci-dessous imprimés et affichés dans le lieu où a lieu cette activité, elles peuvent aussi être lues à haute voix pendant l'activité

► **Articles 7 et 10 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques**

Article 7 : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »

Article 10 : « Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. »

► **Etude de cas 1 : Conditions dans les couloirs de la mort en Zambie**

Les prisonniers condamnés à mort sont détenus dans la prison de haute sécurité de Mukobeko, près de Kabwe à 100km au nord de la capitale, Lusaka. La "section condamnés" de la prison a été conçue, à la base, pour héberger 48 prisonniers. Il y a aujourd'hui plus de 200 prisonniers dans une même cellule.

Les cellules sont disposées de part et d'autre d'une cour, avec 24 cellules sur deux niveaux de chaque côté. La taille des cellules est d'environ trois mètres sur deux mètres. Certaines d'entre elles détiennent six personnes. Les prisonniers sont enfermés dans leurs cellules de 16h00 à 06h30. Un certain nombre de cas de tuberculose, ainsi que d'autres maladies, au sein de la prison ont été rapportés. Il n'y a pratiquement pas d'accès aux soins médicaux. Les prisonniers portent tous l'uniforme de la prison, qui dans certains cas, se compose de chiffons de matériel grossièrement assemblé.

Source: Amnesty International <http://bit.ly/ITsc4Y>

- En utilisant une craie ou du scotch, marquez un espace de trois mètres sur deux mètres sur le sol.
- Encourager 6 personnes à entrer dans la "cellule" (une personne à la fois, à une minute d'intervalle chacune). Dites aux participants d'occuper l'espace comme ils le veulent.
- Laissez-les dans la "cellule" pendant deux minutes après l'arrivée du dernier participant.
- A la fin des deux minutes, demandez à chacun de résumer leur expérience ou ce qu'ils ont ressenti en un seul mot. Le même mot ne peut pas être dit deux fois.
- Dites aux participants de sortir de la "cellule".



Photo de Joao Silva, prison au Malawi, New York Times

► **Etude de cas 2 : Conditions dans les couloirs de la mort au Vietnam**

Les conditions dans les couloirs de la mort sont particulièrement inhumaines au Vietnam. Trois à quatre prisonniers sont détenus dans chaque cellule. Les cellules sont extrêmement insalubres, sans ventilation et n'ont qu'un seul sceau de latrine. Les prisonniers n'ont pas le droit de quitter leurs cellules, sauf lorsqu'ils reçoivent des visites, lesquelles sont extrêmement rares. Leurs jambes sont enchaînées à une longue perche et ils sont généralement alignés dans l'ordre d'exécution – le premier à être exécuté étant le plus proche de la porte. Parfois, pour des "raisons humanitaires", les prisonniers ont le droit de changer de place.

Source: FIDH http://www.fidh.org/IMG/pdf/RAPPORT_VIETNAM_WEB_0408.pdf

- Attachez un bout des quatre ficelles/cordes à quatre participants différents. Demandez à ces participants de se tenir dans les quatre coins de la cellule. Ils seront les perches.
- Maintenant, nommez quatre autres participants qui devront rentrer dans la "cellule" et attacher l'autre bout de corde à une de leurs jambes. Ils resteront là pendant deux minutes.
- Laissez-les dans la "cellule" pendant deux minutes.
- A la fin des deux minutes, demandez à chaque étudiant de résumer leur expérience ou ce qu'ils ont ressenti en un seul mot. Le même mot ne peut pas être dit deux fois.

• **10 Astuces pour une action réussie :**

- 1- **Planifier** votre action au moins un mois à l'avance, plus si vous avez besoin de louer une salle, d'inviter des intervenants ou de nous contacter pour une exposition d'art
- 2- Essayez **d'associer plusieurs ONG** locales ou des personnes connues pour en faire un événement plus important, sans coûts et efforts supplémentaires.
 - Pour savoir ce qui est organisé près de chez vous www.worldcoalition.org/journeemondiale
 - Pour contacter les membres de la Coalition mondiale près de chez vous : **voir partie 7 de ce kit.**
- 3- **Contactez les médias locaux** une semaine en l'avance et de nouveau deux jours avant l'événement
 - **Voir la Fiche pratique n°5**
 - **Ce guide en anglais** peut aussi vous aider à faire les premiers pas : <http://bit.ly/cYDWoI>
- 4- **Utilisez Internet** et les outils de réseaux sociaux pour faire passer le message
- 5- **Contactez-nous** pour en faire la promotion sur notre site Internet et sur Facebook
- 6- Quelques jours avant, en **faire la publicité dans les rues** (affiches, dépliants avec le titre, l'heure et le lieu de votre événement)
- 7- **Dites-le à tout le monde**, à vos amis, famille, collègues, commerçants...
- 8- Soyez prêt à **contrer les arguments pro peine de mort** (utilisez les "10 raisons pour mettre fin à la peine de mort" en première partie de ce kit)
- 9- **Soyez polis**, surtout avec ceux qui sont en désaccord avec vous
- 10- **Prenez des photos** et faites un bilan de votre action (et envoyez-les nous)

[4] VOTRE JOURNÉE MONDIALE: ORGANISEZ DES EVÈNEMENTS !

• Les outils de la Journée mondiale 2011

À l'occasion de la Journée mondiale, des outils sont mis à votre disposition, téléchargeables sur le site de la Coalition mondiale <http://www.worldcoalition.org/journéemondiale>

L'affiche de la Journée mondiale

Organisateurs d'initiatives, commandez gratuitement l'affiche de la Journée mondiale auprès du Secrétariat de la Coalition mondiale (aplacais@abolition.fr)

Brochure d'information

Cette brochure d'information sur la Journée mondiale 2011 reprend les revendications de la Coalition mondiale sur l'inhumanité de la peine de mort. Elle offre aussi un argumentaire contre la peine de mort.

Pétition

Appelant les États rétentionnistes à établir un moratoire sur l'application de la peine de mort en vue de son abolition car elle est inhumaine. Cette pétition sera envoyée aux gouvernements concernés avant la nouvelle résolution pour un moratoire en Octobre 2012.

Faits et chiffres sur la peine de mort

Document d'information sur l'application de la peine de mort dans le monde pour l'année 2010.

Fiche sur le droit international et la peine de mort

Informations détaillées sur la jurisprudence internationale en matière de peine de mort et de peine ou traitement cruel inhumain ou dégradant.

Carte de la peine de mort dans le monde

La peine de mort pays par pays et par méthode d'exécution

Bannière Internet

À afficher sur votre site web accompagnée d'un lien vers la page Internet de la Journée mondiale

Le Guide pédagogique pour des jeunes de 14 à 18 ans

Ce manuel a pour objet de proposer des activités en prévision des célébrations du 10 octobre. Il s'adresse particulièrement aux professeurs des élèves de 14 à 18 ans où qu'ils se trouvent dans le monde, mais aussi à toute personne souhaitant organiser des événements.

- Organisateurs d'initiatives, commandez gratuitement le guide auprès du Secrétariat de la Coalition mondiale, (aplacais@abolition.fr) ou téléchargez-le depuis le site Internet.
- Utilisez-le pour organiser des événements, faire vos propres documents et informer le public de façon ludique sur la réalité de la peine de mort.

Cours pour étudiants et public averti

Ce cours présente une étude comparative de la peine de mort dans les pays abolitionnistes et rétentionnistes, sur la base de l'interdiction de ce châtimeut dans les traités internationaux. Il est conçu principalement pour une utilisation dans les facultés de droit des États-Unis, en mettant l'accent sur le droit américain, mais peut être utile dans d'autres contextes.

- Utilisez-le pour informer le public de façon plus approfondie
- Téléchargez-le à partir du site Internet de la Coalition.

[5] RESSOURCES ET OUTILS COMPLÉMENTAIRES

• **Rapports sur la peine de mort et la torture ou autres peines et traitements cruels inhumains et dégradants**

- Rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Manfred Nowak, 2009.

Dans le chapitre III, le Rapporteur spécial s'intéresse essentiellement à la compatibilité entre la peine de mort et l'interdiction des peines cruelles, inhumaines et dégradantes. Il conclut que l'interprétation historique du droit à l'intégrité personnelle et à la dignité humaine vis-à-vis de la peine de mort est de plus en plus remise en cause.

http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A%2FHRC%2F10%2F44&Submit=Recherche&Lang=F

• **Sites généraux d'information sur la peine de mort**

- Base de données sur la peine de mort dans le monde www.deathpenaltyworldwide.org
- Site de la Coalition mondiale contre la peine de mort www.worldcoalition.org
- Site d'Amnesty international, espace peine de mort <http://www.amnesty.org/fr/death-penalty>
- Site d'ECPM (Ensemble contre la peine de mort) www.abolition.fr
- Espace peine de mort du portail de la FIDH <http://www.fidh.org/spip.php?rubrique535>
- Site d'information sur la peine de mort de Hands Off Cain : <http://www.handsoffcain.info/>

Plus généralement, nous vous invitons à consulter les sites Internet des membres de la Coalition et à les joindre grâce aux contacts qui figurent en fin de document.

• **Filmographie**

Documentaires

• **Toute ma vie en prison (*In Prison my whole Life*)**

Documentaire du Royaume-Uni de Marc Evans (2007 - film 93') VO anglaise avec sous titres français

Ce film documentaire nous plonge au cœur du système carcéral américain en s'intéressant à l'affaire Mumia Abu-Jamal, journaliste noir condamné pour l'homicide d'un officier de police, toujours dans les couloirs de la mort. L'histoire nous est contée par un jeune britannique (William Francome) né le jour de l'arrestation de Mumia.

• **Made in the USA (2001)**

Documentaire français de Solveig Anspach et Cindy Babski. (1 h45)

Made in the USA raconte l'histoire de l'exécution, le 1^{er} mars 2000, d'Odell Barnes, condamné à mort dans l'État du Texas pour le meurtre d'une amie de sa mère.

• **Le Dernier Repas (75 min - 2002) – VO anglaise avec sous-titres français.**

Documentaire canadien de Julien Elie

Le film est une plongée dans l'univers cauchemardesque de la petite ville de Huntsville, capitale de la peine de mort aux États-Unis. Il y est aussi question de Farley Matchett, condamné à mort et exécuté le 12 septembre 2006 après treize ans d'attente dans le couloir de la mort, à travers Penny, sa grand-mère.

• **999 060 (30 min - 2006): VO anglaise avec sous titres français**

Documentaire canadien de Julien Elie

Entrevue avec Farley Matchett

Fictions

- **Train de nuit** (2007)

Film chinois de Diao Yi Nan

Train de nuit raconte l'histoire de Wu Hongyan, une femme chargée de surveiller et d'exécuter les condamnées à mort dans l'ouest de la Chine.

- **Rédemption** (2004)

Film américain de Jamie Foxx

Pendant qu'il attendait dans le couloir de la mort, Stan Williams dit "Tookie", chef d'un célèbre gang de Los Angeles, devint un fervent militant pour la paix et la non-violence, allant jusqu'à obtenir plusieurs nominations au Prix Nobel de la Paix.

- **La vie de David Gale** (2003)

Film américain d'Alan Parker

David Gale, un ancien professeur dans une université du Texas est condamné à mort pour avoir violé et tué une collègue de travail. Après son exécution, l'on découvrira qu'il était innocent.

- **La ligne verte** (2000)

Film américain de Frank Darabont

Un ancien gardien-chef du pénitencier de Cold Mountain se souvient de l'époque à laquelle il avait fait la connaissance de John Coffey, accusé du viol et du meurtre de deux fillettes et condamné à mort.

- **La dernière marche** (1995)

Film américain de Tim Robbins

Un condamné à mort pour l'assassinat de deux adolescents, se fera accompagner par une sœur catholique. En effet, Helen Prejean l'aidera, tout au long de son attente dans le couloir de la mort, à se préparer à une mort digne et repentie.

Voir la filmographie française sur le site d'ECPM :

<http://www.abolition.fr/ecpm/french/filmographie.php?&topic=54>

• Expositions

- **Une exposition d'affiches « Poster for Tomorrow »**

L'objectif de ce projet international indépendant est d'encourager les gens, à la fois dans et en dehors de la communauté du design, à faire des affiches pour stimuler le débat sur les questions qui nous touchent tous.

L'édition de 2010 était dédiée à l'abolition de la peine de mort :

<http://www.posterfortomorrow.org/gallery/browse/0/all>

- **Une exposition sur les méthodes d'exécution : « Il n'y a pas de manière humaine de tuer »**

Il s'agit d'une exposition de douze gravures produites par l'Atelier Goldmark en 2007 et d'un livre de 102 pages publié par Seabrook Press en association avec le Centre des droits de l'homme à l'Université d'Essex en 2009 :

<http://www.artfractures.com/exhibitions/robert-priseman-2/no-human-way-to-kill/>

[6] REJOIGNEZ-NOUS: COMMENT ADHÉRER A LA COALITION

Conformément à l'article 5 de ses Statuts, la Coalition est **ouverte aux organisations ou personnes morales** engagées contre la peine de mort.

Pour adhérer, vous devez remplir le formulaire de demande d'adhésion et le transmettre au Secrétariat exécutif de la Coalition.

Vous pourrez télécharger le formulaire d'adhésion sur le site Internet de la Coalition :

http://www.worldcoalition.org/modules/liaise/index.php?form_id=2&sel_lang=french

Chaque membre de la Coalition est tenu à **une cotisation** annuelle de 150 euros, sauf demande de réduction ou d'exemption de sa part.

[7] CONTACTEZ-NOUS!

- **Secrétariat**

Coalition mondiale contre la peine de mort

3 rue Paul Vaillant Couturier

92320 Châtillon, France

Général : contact@worldcoalition.fr

- **Liste des membres de la Coalition mondiale au 10 mai 2011 par pays :**

Allemagne

Alive

Petra Herrmann

info@alive-gegen-todesstrafe.de

www.todesstrafe.usa.de

Coalition allemande contre la peine de mort

Susanne Cardona - scardona@gcadp.org

www.gcadp.org

Australia

Victorian Criminal Justice Coalition

Peter Norden

pnorden@unimelb.edu.au

Belarus

Belarusian Helsinki Committee

Dzmitr Markusheuski - office@belhelcom.org

www.belhelcom.org

Belgique

Fédération des Etudiants Libéraux (FEL)

Arnaud Van Praet - info@etudiantsliberaux.be

<http://etudiantsliberaux.blogspot.com>

Hope & Justice

Annyck Guillard - annyckguillard@hotmail.com

www.hopeandjustice.com

Ordre des avocats du Barreau de Liège

Patrick Henry

batonnierdeliege@avocat.be

Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones de Belgique (OFBG)

Christine de Ville de Goyet

cdeville.secrngen@avocats.be

Ville de Braine-l'Alleud

Vincent Scourneau

www.braine-lalleud.be/

Burundi

Union Chrétienne pour le Progrès et la Défense des Droits de l'Homme

Daniel Mutambala Mazinda

ucpdho@yahoo.fr

Unis contre la peine de mort

Léonidas Habarugira

ishimwess@yahoo.fr

Cameroun

Droits et Paix

Nestor TOKO MONKAM

droitsetpaix@yahoo.fr

Canada

Iranian Human Rights Activists Groups in EU and North America

Hossein Mahoutiha - hmahoutiha@videotron.ca

www.hriran.org

Rights and Democracy / Droits et Démocratie

Lloyd Lipsett - llipsett@dd-rd.ca

<http://www.dd-rd.net/>

Stop Child Executions

Nazanin Afshin-Jam

info@nazanin.ca

Côte d'Ivoire

Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

Patrick N'Gouan Konin

lidho@avisoci.ci

Etats-Unis

Death Penalty Focus

Elizabeth Zitrin - ezitrin@deathpenalty.org

www.deathpenalty.org

Murder Victims' Families for Human Rights (MVFHR)

Renny Cushing - rrcushing@earthlink.net
www.murdervictimsfamilies.org

National Association of Criminal Defense Lawyers (NACDL)

Sandra Babcock -
s-babcock@law.northwestern.edu
Speedy Rice - speedyrice@jcsrlaw.net
www.nacdl.org

Texas Coalition to Abolish the Death Penalty

Rick Halperin - rhalperi@mail.smu.edu
www.tcadp.org

Advocates for Human Rights

Rosalyn Park - rpark@advrights.org
www.theadvocatesforhumanrights.org

American Friends Service Committee

Joyce Miller - JMiller@afsc.org
www.afsc.org

CURE

Claudia Whitman
claudia@ndran.org; claudia@celldoor.com
www.curenational.org

Human Rights Watch

www.hrw.org

Journey of Hope... From Violence to Healing

Bill Pelke - bill@journeyofhope.org
www.journeyofhope.org

National Coalition to Abolish Death Penalty

info@ncadp.org
www.ncadp.org

People of Faith Against the Death Penalty

Stephan Dear - sdear@pfadp.org
www.pfadp.org

Stop Child Executions

David Etebari
info@stopchildexecutions.com
www.stopchildexecutions.com

US Human Rights Network

Ajamu Baraka
abaraka@ushrnetwork.org

National Lawyers Guild (NLG)

Robert R. Bryan - RobertRBryan@gmail.com
www.nlg.org

Campaign to end Death Penalty

Patricia Foley - patconnect@gmail.com
www.nodethpenalty.org

Michigan Committee Against Capital Punishment

Eugene Wangergil
com@core.com

Equal Justice USA

Shari Silberstein - sharis@ejusa.org
www.ejusa.org

Center for Global nonkilling

Thomas Fee - tfee@nonkilling.org
www.nonkilling.org

Kids Against the Death Penalty

Gavin Been
kidsagainstthedeathpenalty@hotmail.com
www.freewebs.com/kadp

California People of Faith working against the death penalty

Terence Maccaffrey - cpf@la-archdiocese.org
www.californiapeopleoffaith.org

France

ACAT France

Bernadette Forhan
bernadette.forhan@club-internet.fr
Cécile Marcel
cecile.marcel@acatfrance.fr
www.acat.asso.fr

Barreau de Paris

Anne Soulélic - asoulelic@avocatparis.org
www.avocatparis.org

Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal

Jacky Hortaut - cgt-clidf@wanadoo.fr
Claude Guillaumaud Pujol
claude.guillaumaud@free.fr
www.mumiabujamal.net

Ensemble contre la peine de mort

Raphael Chenuil-Hazan rchenuil@abolition.fr
Sandrine Ageorges ecpm@abolition.fr
www.abolition.fr

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

Florence Bellivier - florence.bellivier@wanadoo.fr
www.fidh.org

Fédération Syndicale Unitaire SNUipp

www.snuipp.fr

FIACAT

Marie-Jo Cocher - fiacat@fiacat.org
Guillaume Colin - g.colin@fiacat.org
www.fiacat.org

Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation

Roger Ferrari
csfef@snes.edu

Conférence Internationale des Barreaux

Mario Stasi - mstasi@stasiparis.com
Richard Sédillot - sedillot@aol.com
ww.cib.asso.fr

Ligue des Droits de l'Homme

Pavlina Novotny - pavlina.novotny@ldh-france.org
www.ldh-france.org

Lutte pour la Justice

Colette Berthès - BrthsCI@aol.com
www.lpj-france.net

Magistrats européens pour la démocratie et les libertés (MEDEL)

Vito Monetti - vitomonetti@libero.it
<http://www.medelnet.org>

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

Renée Le Mignot - international@mrapp.fr
www.mrap.asso.fr

Ordre des avocats des Hauts de Seine

Philippe-Henri Dutheil
batonnier@barreau92.com
<http://www.barreau92.com>

Ville de Dijon

Philippe Sartori - psartori@ville-dijon.fr
www.dijon.fr

RAIDH

Fabrice Ferrier - raidh@raidh.org
www.raidh.org

Guinée

Les mêmes droits pour tous (MDT)

Foromo Frédéric Loua
mdtguinee@yahoo.fr

Avocats sans frontières Guinée (ASF Guinée)

Emmanuel Bamba Kpana
Avocatssansfrontieres.guinee@yahoo.fr

Iles Fidji

Pacific Concerns Resource Center

Tupou Vere - pcrc.secretariat@gmail.com
tupou.pcrc@gmail.com

Inde

Lawyers For Human Rights International

Navkiran Singh - nkslawfirm@yahoo.co.in
www.lfhri.org

Law Student's Forum

Nadeem Qadri
lawstudentsforumjk@yahoo.co.in

Indonésie

KontraS (Commission for the Dissapeared and Victims of Violence)

Papang Hidayat - thungpapang@yahoo.com
www.kontras.org

Iran

Association for the Right to Live

Emmadeddin Baghi
ebaghi@gmail.com

Irak

Iraqi Center for Human Rights and Democracy Studies

Mohammed Abdullah Radhi
ichrs.iraq@gmail.com

Coalition iraquienne contre la peine de mort

Nassr Abbood
naserabood@yahoo.com
www.al-rafidain.org

Italie

Comunità di Sant'Egidio

Mario Marazziti
m.marazziti@gmail.com
www.santegidio.org

Regione Toscana - Italia

www.regione.toscana.it

Città di Reggio Emilia

Barbara Donnici - Barbara.Donnici@municipio.re.it
www.municipio.re.it/retecivica/urp/home.nsf

Città di Venezia

Andrea Del Mercato
international.relations@comune.venezia.it
www.comune.venezia.it

Coalizione italiana contro la pena di morte

Alessandra Ruberti - aleruberti66@yahoo.it
www.coalit.org/

Comitato Paul Rougeau

Grazia Guaschino
guygre@libero.it

Hands off Cain

Elisabetta Zamparutti
e.zamparutti@radicali.it
www.handsoffcain.info

Matera (Ville de)

comune@comune.mt.it
www.comune.matera.it

Ordine Provinciale dei Medici-Chirurghi e degli Odontoiatri di Firenze

Antonio Panti
direzione@ordine-medici-firenze.it

Japon**Center for Prisoner's Rights (CPR)**

Maiko Tagusari
m-tg@mwa.biglobe.ne.jp

Forum 90

Yoshihiro Yasuda
jyonsan@symphony.plala.or.jp

Jordanie**Arab Coalition Against the Death Penalty**

Nizam Assaf
achrs@achrs.org
www.achrs.org

Adaleh Center for Human Rights studies

Miqdad Asem
info@adaleh-center.org
www.adaleh-center.org

Libéria**ACAT Liberia**

Dale N. Tokpah - acatliberiamail@yahoo.com

Malte**International Organization for Diplomatic Relations**

Mara Catello - diplomatic@iodr.org
www.iodr.org

Maroc**Coalition nationale pour l'abolition de la peine de mort au Maroc**

Mostafa Znaidi
znaidi2@gmail.com

Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)

Ben Abdesselam Abdel-Ilah
lilahbena@yahoo.fr

Centre marocain des droits de l'Homme

Mohammed Ennouhi - youssefennouhi@yahoo.fr
www.cmdh.org

Forum Marocain pour la Vérité et la Justice

Driss Oumhand - fmvj@menara.ma
drissoumhand@yahoo.fr

Organisation Marocaine des Droits Humains

Mostafa Znaidi - contact@omdh.org
www.omdh.org

Observatoire Marocain des Prisons

Abderrahim Jamai
a.jamai@menara.ma

Mauritanie**Mauritanian Coalition Against Death Penalty**

El Hacene Mahmoud Mbareck - Abdah67@yahoo.fr
www.adhm.mr

Niger**ROTAB**

Ali Idrissa
pcqvpniger@yahoo.fr

SYNAFEN, Syndicat national des agents de la formation et de l'éducation du Niger

Almoustapha Moussa
synafen@yahoo.fr

Action pour une Education de qualité

Boubacar Inoussa
inoussa.boubacar@yahoo.fr

Nigeria

HURILAWS

Ja'afaru Adamu
a.jaafaru@hurilaws.org
hurilaws@hurilaws.org
<http://www.hurilaws.org>

Nigerian Humanist Movement

Léo Igwe
humanistleo@hotmail.com

Norvège

Iran Human Rights

Mahmood Amiry-Moghaddam
Iranhr2007@gmail.com
www.iranhr.net

Ouganda

Foundation for Human Rights Initiative (FHRI)

Livingstone Sewanyana - fhri@starcom.co.ug
www.fhri.or.ug

Ouzbekistan

Mothers Against Death Penalty

TamaraChunikova
tamara4848@mail.ru

Palestine (Territoires autonomes)

Palestinian Center for Human Rights

Raji Al-Sourani - pchr@pchrgaza.org
<http://pchrgaza.ps>

Leaders Organization

Shadi Atshan - leaders@leaders.ps
www.leaders.ps

Pakistan

Human Rights Commission of Pakistan

Kamran Arif - Kamranarif.advocate@gmail.com
www.hcrp-web.org

Porto Rico

Puerto Rican Coalition Against Death Penalty

Carmelo Campos Cruz
carmelocampos@yahoo.com

Puerto Rico Bar Association

Juan Matos-De Juan
matosdejuan@gmail.com

R. D. Congo

Culture pour la Paix et la Justice

Liévin Ngondji
cpj_ong@yahoo.fr

Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires du Congo-Kinshasa (COJESKI - RDC)

Fernandez Murhola
cojeski_rdcongo@yahoo.com
cojeski.rdc@societecivile.cd
www.cojeski.org

Comité des Observateurs des Droits de l'Homme (CODHO)

N'Sii Luanda Shandwe
nsiiluanda_codho@yahoo.fr;
codho_kinshasa@yahoo.fr

Congolese Youth Movement

Robert Wangachumo
congyouth@yahoo.fr

Pax Christi Uvira

Jean-Jacques de ChristNganya
paxchristiuvira@yahoo.fr
www.paxchristi.net

RADHOMA/ RD Congo

Baudouin Kipaka Basilimu
radhoma_congo@yahoo.fr

Ligue pour la Défense et la vulgarisation des droits de l'homme, LDVDH

Christian Mafuila - laldvdh1999@yahoo.fr

Royaume de Bahrein

Bahrain Human Rights Society

Abdulla Alderazi
bhhs@bhhs.com

Royaume Uni

Death Watch International

Simon Shepherd
info@deathwatchinternational.org
www.deathwatchinternational.org

Amnesty International Secrétariat International

Chiara Sangiorgio - CSangiorgio@amnesty.org
www.amnesty.org

Penal Reform International (PRI)

Jackie MacAlesher - jmacalessher@penalreform.org
www.penalreform.org

Reprieve

David Sellwood - david.sellwood@reprieve.org.uk
www.reprieve.org.uk

The international Harm Reduction Association

Patrick Gallahue - patrick.gallahue@ihra.net
www.ihra.net

Anti-Death Penalty Asia Network ADPAN

Louise Vischer - louise.vischer@amnesty.org
<http://asiapacific.amnesty.org/apro/aproweb.nsf/pages/adpan>

Rwanda**Observatoire National des Prisons**

Christian Buzigwa
grafkivu@yahoo.fr

Suisse**Ordre des Avocats de Genève**

Jean-François Ducrest
secretariat@odageneve.ch
www.odageneve.ch

Lifespark

Evelyne Giordani
contactus@lifespark.org
www.lifespark.org

Organisation Mondiale Contre la Torture

Alexandra Kossin - ak@omct.org
www.omct.org

International Commission of Jurists

Jan Borgen - jan.borgen@icj.org
www.icj.org

Taiwan**Taiwan Alliance to End the Death Penalty**

Hsinyi Lin - hsinyi1975@gmail.com
taedp.tw@gmail.com
www.taedp.org.tw

Tanzanie**Legal and Human Rights Centre (LHRC)**

Helen Kijo-Bisimba
lhrc@humanrights.or.tz

Togo**Forum Africain Contre la Peine de Mort**

Ganyo Gbeti - facpm@aol.com
www.desmainsunies.com/FACPM/FACPM.htm

Tunisie**Coalition Nationale tunisienne contre la peine de mort**

Mohamed Habib Marsit
atunisia@sections.amnesty.org

Conseil National pour les Libertés en Tunisie

Sihem Bensedrine - sbensedrine@yahoo.com
contact@cmlt98.org
www.cmltunisie.org

Ukraine**Women's Information Consultative Center**

Olena Suslova
wicc@empedu.org.ua
<http://www.empedu.org.ua>

Pour plus de renseignements :

www.worldcoalition.org